

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 4 octobre 2016

N° 16.10.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 octobre 2016 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés A. DEWERDT, S. ANTOINET, JY COGNARD, C. JEANDIN, C. CASSOU).

Est désigné secrétaire de séance, DUVERT David. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

ACQUISITION DE TERRAIN

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet communal d'acquisition des parcelles BE 183, ZA 68 et ZA 157 situées rue de la Fontaine à Prissé, et informe que le Tribunal de Commerce de Mâcon a, par ordonnance rendue le 5 septembre 2016, autorisé la cession de ces parcelles au profit de la commune de Prissé moyennant le prix de 2 500 €. Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise la Commune à acquérir de la SA CARRARA AULAS TRAITEUR par l'intermédiaire de Maître Bruno Sapin, commissaire à l'exécution du plan de redressement judiciaire de ladite société, les parcelles susmentionnées au prix de 2 500 € hors taxes et hors droits, et autorise le Maire à signer tous actes, documents ou pièces relatifs à ces acquisitions ainsi que le contrat de vente à intervenir qui sera enregistré par acte notarié à l'étude de Maîtres PARIS et CORGET, Notaires à MACON.

AMENAGEMENT, SECURISATION, ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA RUE DE LA FONTAINE

M. Le Maire présente le projet modifié, par rapport à l'esquisse transmise en juillet par le cabinet JD BE Infrastructures de Besançon, pour l'aménagement du parking à l'arrière de la future résidence Jouvence, notamment la révision du périmètre pour ne pas se trouver sur les soutes des ateliers municipaux. Une étude de sols a également été réalisée et a révélé un sous-sol fait d'argile, de tourbe, d'alluvions ... qui oblige un décaissement d'environ 1 mètre au lieu des 50 cm prévus pour avoir une bonne structure de chaussée et engendre un important surcoût de l'ordre de 50 000 €.

Afin de respecter les délais impartis (fin du chantier au 31 décembre 2016), la consultation du parking sera lancée cette fin de semaine avec une date de remise des offres au 28 octobre 2016 à 12h, et une ouverture des plis le même jour à 14h. Il demande donc au conseil de l'autoriser à signer les marchés correspondants. Le Conseil municipal, après délibéré, décide de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés y compris les avenants éventuels, dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement, sécurisation et accessibilité rue de la Fontaine.

Concernant l'éclairage public, 5 candélabres sont prévus ainsi que deux potelets pour le futur cheminement piéton selon l'étude menée par le SYDESL. Le Maire explique ensuite que le compteur électrique des ateliers se trouve sur l'emprise de la chaussée de l'Impasse Jouvence, et qu'ERDF s'est rendu ce jour sur site pour étudier son déplacement à proximité d'un futur candélabre. Il a été demandé à la SMEE, qui fait les travaux d'enfouissement actuellement dans la rue, de réaliser la tranchée nécessaire au déplacement de ce coffret électrique. Les colonnes de tri sélectif seront également à déplacer, et une demande sera faite à la CAMVAL, titulaire de cette compétence, pour avoir des colonnes semi-enterrées (seul le terrassement est à notre charge).

Concernant l'aménagement de la rue proprement dite, une seconde consultation sera lancée début 2017, ce qui laisse le temps de travailler plus en détail le projet.

M. le Maire explique ensuite que les fonds de Concours de la Camval seront probablement supprimés en janvier 2017, et qu'il est conseillé de demander avant cette date le restant disponible. Accord de principe du Conseil pour demander le solde pour cette opération afin d'aider au financement du surcoût engendré par le mauvais état du sous-sol.

ZAC des JYRONDELLES : Approbation du compte rendu financier 2015 et prévisions 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme et du traité de concession du 15 juillet 2014 passé avec le groupement OPAC Saône et Loire - Cabinet CHAMBAUD pour l'aménagement de la ZAC des Jyronnelles, le concessionnaire fournit chaque année, un compte rendu financier relatif à la réalisation de l'opération concédée accompagné des prévisions de l'année suivante. Il présente ensuite ce compte rendu qui comporte le rappel des données générales de l'opération, la situation foncière ainsi que le bilan prévisionnel actualisé. Le conseil municipal, après délibéré, prend acte du compte rendu financier 2015 et prévisions 2016 présentés par le groupement OPAC - Cabinet Chambaud pour cette opération, et qui fait apparaître un bilan déficitaire de 58 609.50 € TTC pour l'année 2015, et un bilan prévisionnel déficitaire de 105 514 € TTC pour l'année 2016.

Le Maire explique ensuite que la durée de la concession sera probablement allongée de deux ans compte tenu des délais nécessaires à l'acquisition des terrains par voie d'expropriation. Sur ce point, M. Le Préfet nous a informé avoir saisi le tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur afin de programmer l'enquête publique qui pourrait se dérouler courant novembre 2016.

CESSION MAISON RUE DE LA POSTE

M. Desroches informe que suite à la décision du conseil de mettre en vente la maison abritant le cabinet médical actuel au prix de 157 500 €, un contrat de mandat a été conclu avec l'agence immobilière « Adresse » de Mâcon et un autre sera prochainement signé avec l'étude de Maître Crayton – Fromenteil, notaires. Les diagnostics énergétiques seront à compléter et un devis sera demandé à Exedia qui a réalisé le diagnostic du logement en 2014.

ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en juillet pour la mise en œuvre d'une unité de déphosphatation physico-chimique à la station d'épuration, travaux demandés par les services de la DDT pour répondre aux nouvelles normes réglementaires. Après analyse par le cabinet Réalités Environnement, le Maire informe que l'offre la mieux distante est celle de SUEZ Eaux pour un montant de base de 42 433.50 € HT.

RCEA

M. Le Maire informe le Conseil s'être rendu à Paray le Monial à une réunion de présentation de l'échéancier prévisionnel des travaux de mise à deux fois deux voies de la RCEA. Concernant le tronçon Prissé-Charnay, les travaux doivent débuter fin 2017 pour une mise en service fin 2019. Ces travaux s'élèvent à 20M€ pour cette section de 5 km sur la RN79 auxquels s'ajoutent ceux de la portions A6/A406 sur 2 km pour 39 M€.

CAMVAL

M. le Maire explique s'être rendu le 29 septembre au conseil communautaire de la CAMVAL au cours duquel ont été adoptés le nouveau nom pour la nouvelle agglomération en janvier 2017 (Mâconnais Beaujolais Agglomération), l'installation d'un dispositif de sécurité par caméra qui sera implanté en déchetterie, le recalcul de la participation « petite enfance » aux communes afin de baisser la charge qui leur est demandée, l'attribution de fonds de concours dont 50 000 € à Prissé pour l'aménagement Rue de la Fontaine, le montant de la participation réglée par la Camval pour le Scot de 1.25€/habitant ...

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Rodriguez informe que la fresque en mosaïque faite par les élèves pendant le temps périscolaire (TAP) avec Mylène Dupasquier et installée sur le mur de l'école maternelle, a été inaugurée le vendredi 23 septembre à 16h en présence des élus, enseignants, CLEM...

Des variations d'effectifs sont à noter avec 3 nouveaux élèves inscrits depuis la rentrée.

PATRONAGE LAÏQUE

Mme Rodriguez s'est rendue à l'assemblée générale du patronage au cours de laquelle la Présidente, Mme Duvert, a remercié la Commune pour les subventions attribuées. Les manifestations fonctionnent bien et permettent notamment le règlement du transport des activités solaires, des voyages... Le résultat financier est

déficitaire de 400 €, dû principalement à l'organisation du voyage des CM1/CM2.

La Cantine, quant à elle, dégage un résultat confortable (+ 14 118 €) dû principalement à une économie sur les charges d'un agent en contrat aidé. 2.2% de repas en plus ont été servis, soit 19 035 sur l'année scolaire écoulée. Il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs et un système de paiement à l'avance a été mis en place à cette rentrée, qui fonctionne bien. Le bureau a été ensuite renouvelé avec Elodie Gautheron comme nouvelle Présidente.

SYNDICAT DES EAUX

M. Merle informe que le RPQS adopté lors de ce comité sera présenté au prochain conseil. A été également abordé le devenir des terrains de Cenves sur lesquels se trouvent les anciennes sources, qui sont proposés à la vente aux exploitants ou propriétaires riverains si intéressés. L'un des terrains de 4,8 ha en zone humide a été proposé au conservatoire Rhône Alpes qui n'a pas donné suite, et le Sivom de la Petite Grosne réfléchit à cette éventuelle acquisition. Le renouvellement de la maîtrise d'œuvre des travaux, actuellement confiée au cabinet Merlin, est à réaliser pour les 4 prochaines années car ensuite la compétence reviendra à l'Agglomération. Le projet de fusion avec le Syndicat de distribution Saône Grosne et celui de production Mâconnais Beaujolais est lancé. L'affaire « De Boisset » a été plaidée devant la cour d'appel qui l'a débouté et a reconnu la compétence des tribunaux administratifs pour ce litige. Un point des travaux a été fait, avec en 2016 la réalisation du renouvellement de la canalisation rue de la Fontaine, et rien de prévu en 2017 sur Prissé. A noter le renouvellement de la canalisation diamètre 250 entre la lagune de la Roche Vineuse et la route de Bussières.

SIVOM DE LA PETITE GROSNE

M. Merle explique que les travaux de curage de la rivière, notamment sous le pont de Prissé, nécessitent une autorisation administrative difficile à obtenir sans assistance à maîtrise d'ouvrage. Une demande a été faite mais faute de moyens, cette assistance n'a pas encore été obtenue à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire fait part au Conseil des points suivants :

- . Logements Communaux : deux sont disponibles à ce jour (l'un de type T3 au-dessus de la bibliothèque et le second de type T1Bis place de bourg). Une visite aux conseillers intéressés est proposée samedi matin.
- . Distribution d'un courrier de M. Corsin suite à l'aménagement d'un logement habitable dans des locaux agricoles, sans autorisation d'urbanisme. Ces travaux ne pouvant être régularisés, une procédure pour remise en l'état initial est en cours, en collaboration avec les services instructeurs de la Camval.
- . Remplacement Chauffage Urbain de Mâcon : une enquête publique est en cours et le conseil devra émettre un avis en novembre. Le dossier complet est consultable en Mairie et la synthèse sera adressée par mail aux conseillers.

DIVERS

- . Conscrits : réunion préparatoire le vendredi 21 octobre à 20h00, salle C. Les jeunes de 19 et 20 ans ont été invités ainsi que des représentants par classe, mais toute personne intéressée sera la bienvenue.
- . Cérémonie du 11 novembre – RDV 10H45 place du souvenir (convoquer commission fêtes et cérémonies à 10h15 pour préparation).

Prochain Conseil le mardi 8 novembre 2016 à 20h00

Séance Levée à 23h 00.